



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **22 octobre 2018 à 18 h** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Marie-Josée Rochon, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

La secrétaire-trésorière par intérim pour les fins des séances est également présente.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Aucun
- 4. Finance et trésorerie**
  - 4.1 Fonds de règlement
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Adoption du Règlement numéro 18-1013 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés (du Domaine-du-Souvenir, F.-P.-Quinn, du Carcan)
- 6. Urbanisme et Environnement**
  - 6.1 Aucun
- 7. Loisirs**
  - 7.1 Aucun
- 8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**
  - 8.1 Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation des compteurs d'eau
  - 8.2 Octroi de mandat pour services professionnels complémentaires pour les travaux de génie mécanique pour le barrage Archambault
  - 8.3 Adoption du Règlement d'emprunt 18-1017 pourvoyant à l'acquisition et à l'installation des compteurs d'eau
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
  - 9.1 Aucun
- 10. Divers**
  - 10.1 Aucun
- 11. Période d'information**
- 12. Période de questions**
- 13. Fermeture de la séance**

---

**1. Ouverture de la séance**

*La secrétaire-trésorière par intérim aux fins des séances mentionne que tous les membres du conseil municipal ont renoncé à l'avis de convocation, puisqu'ils sont tous présents à la présente séance, comme il est autorisé aux termes des dispositions de l'article 157 du Code municipal du Québec.*

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

**18-10-447** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

## 4. Finance et trésorerie

### 4.1 Fonds de règlement

**18-10-448** Il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le compte présenté :

*Fonds de Règlement numéro 17-976 pour l'acquisition d'une adjacente aux Résidences du Parc naturel habité*

Numéro du chèque	Date du chèque	Fournisseur	Montant
13826	22-10-2018	Les Résidences du Parc naturel habité	<b>58 259,97 \$</b>

soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je soussignée Josiane Lefebvre, chef comptable et trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense ci-dessus est projetée et (ou) réalisée par la Municipalité.

Signé : Josiane Lefebvre  
Josiane Lefebvre, OMA

## 5. Administration générale

### 5.1 Adoption du Règlement numéro 18-1013 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés (du Domaine-du-Souvenir, F.-P.-Quinn, du Carcan)

**18-10-449** Il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 18-1013 pourvoyant à des travaux d'entretien hivernaux tarifés sur des chemins privés (du Domaine-du-Souvenir, F.-P.-Quinn, du Carcan)* soit et est adopté comme déposé.



## **8. Travaux publics et Parcs et Bâtiments**

### **8.1 Octroi de contrat pour la fourniture et l'installation des compteurs d'eau**

**18-10-450**

Attendu l'appel d'offres public SP2018TP25 pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau publié le 21 septembre 2018;

Attendu l'ouverture des 2 soumissions reçues et leur analyse;

Attendu le rapport de l'ingénieur Michel A. Thibault en date du 22 octobre 2018;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau (SP2018TP25) à l'entreprise Lecomte Pouliot inc., selon l'option B ayant été retenue, pour une somme maximale de 163 624,50 \$ plus les taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres public, le tout conditionnellement à l'approbation du *Règlement d'emprunt 18-1017 pourvoyant à l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau* par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à ce même Règlement d'emprunt lorsqu'il sera approuvé.

### **8.2 Octroi de mandat pour services professionnels complémentaires pour les travaux de génie mécanique pour le barrage Archambault**

**18-10-451**

Attendu l'analyse du projet de réfection du barrage Archambault dans son entièreté par Michel A. Thibault, ingénieur, ayant mené à scinder les travaux en deux spécialités, soit civile et mécanique;

Attendu qu'afin d'éviter des frais de révision de la partie civile des travaux par une autre firme d'ingénierie, il est préférable que la totalité des services professionnels soit effectuée par la même firme;

Attendu que la firme d'ingénierie chargée de la réalisation du mandat de la partie civile était disposée à prendre le mandat complémentaire aux résolutions 16-09-302 et 17-01-026, et ce, au même taux;

Attendu la recommandation favorable à cet égard par le directeur du Service des travaux publics et des parcs, M. Serge Villeneuve, en date du 18 octobre 2018;

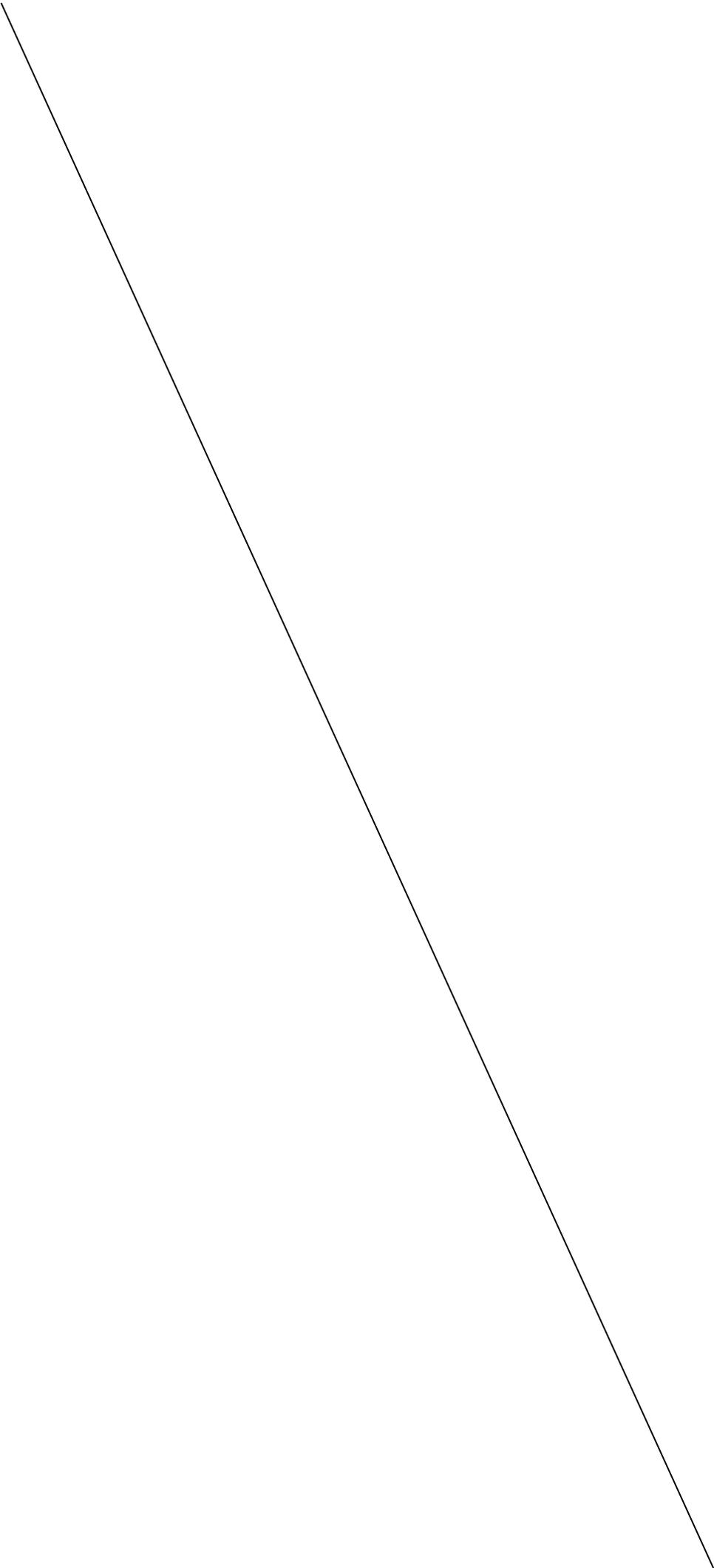
À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un mandat complémentaire pour des travaux de génie mécanique pour le barrage Archambault à la firme WSP au montant de 13 491 \$ avant toutes taxes.

Il est également résolu que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au *Règlement d'emprunt numéro 17-964 pourvoyant à l'exécution des travaux de réfection du barrage Archambault*.

### **8.3 Adoption du Règlement d'emprunt 18-1017 pourvoyant à l'acquisition et à l'installation des compteurs d'eau**

**18-10-452**

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement d'emprunt 18-1017 pourvoyant à l'acquisition et à l'installation des compteurs d'eau* pour un montant de 238 695,39 \$ soit et est adopté comme déposé.



11. **Période d'information**

12. **Période de questions**

13. **Fermeture de la séance**

**18-10-453**

Il est proposé par Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 18 h 15.

Signé : Joé Deslauriers

Joé Deslauriers  
Maire

Signé : Adéline Laurendeau

Adéline Laurendeau  
Secrétaire-trésorière par  
intérim pour les fins des  
séances